



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE
TERRITOIRE DU **MIDOUR**

Comité Agricole du 06 Mars 2023 à 15h30

ORDRE DU JOUR

1. Point sur la programmation 2023 des actions agricoles
2. Point sur les actions qui n'ont pas pu émerger
3. Perspectives

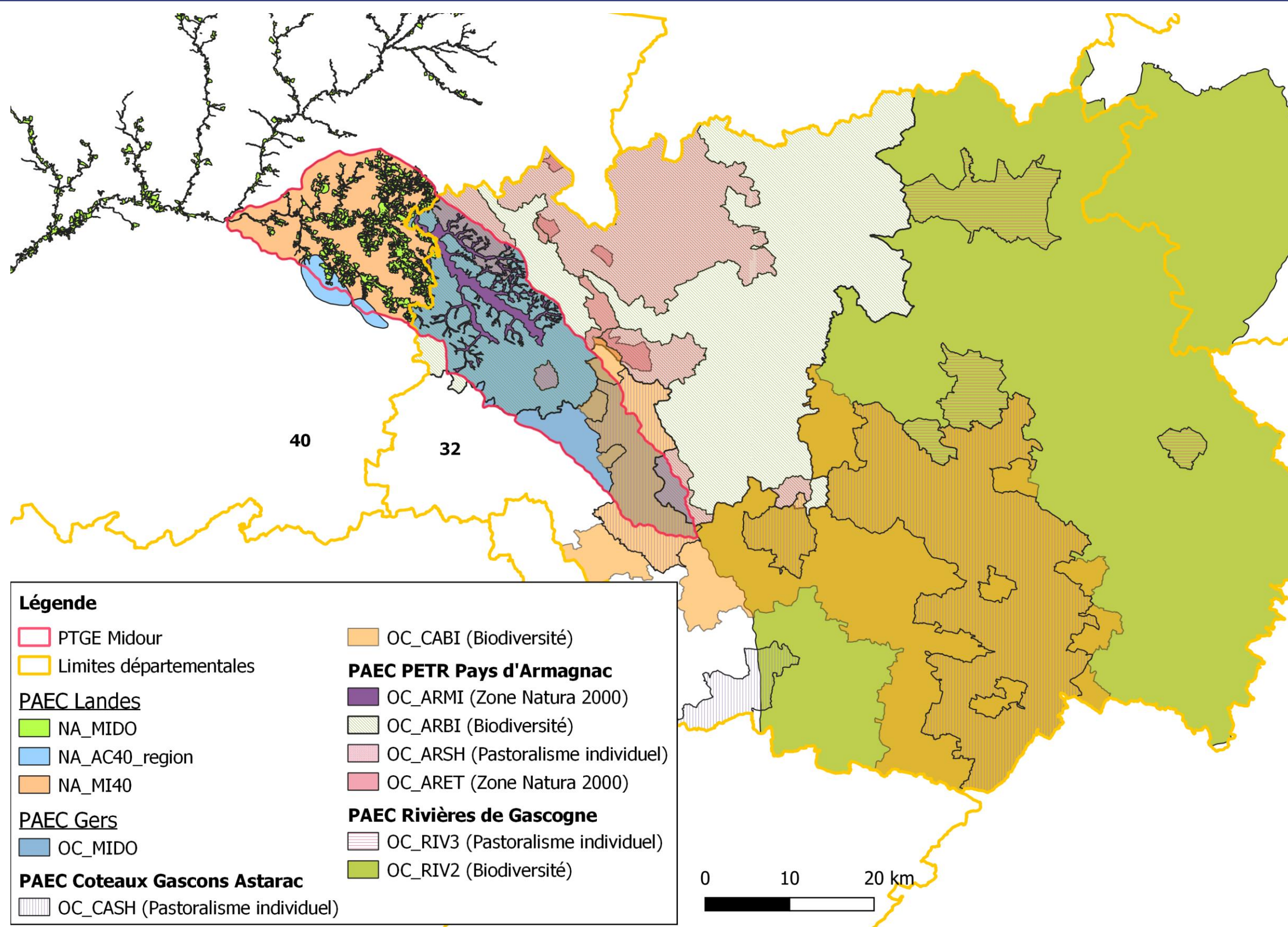
Point sur la programmation 2023



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr

www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU **MIDOUR**

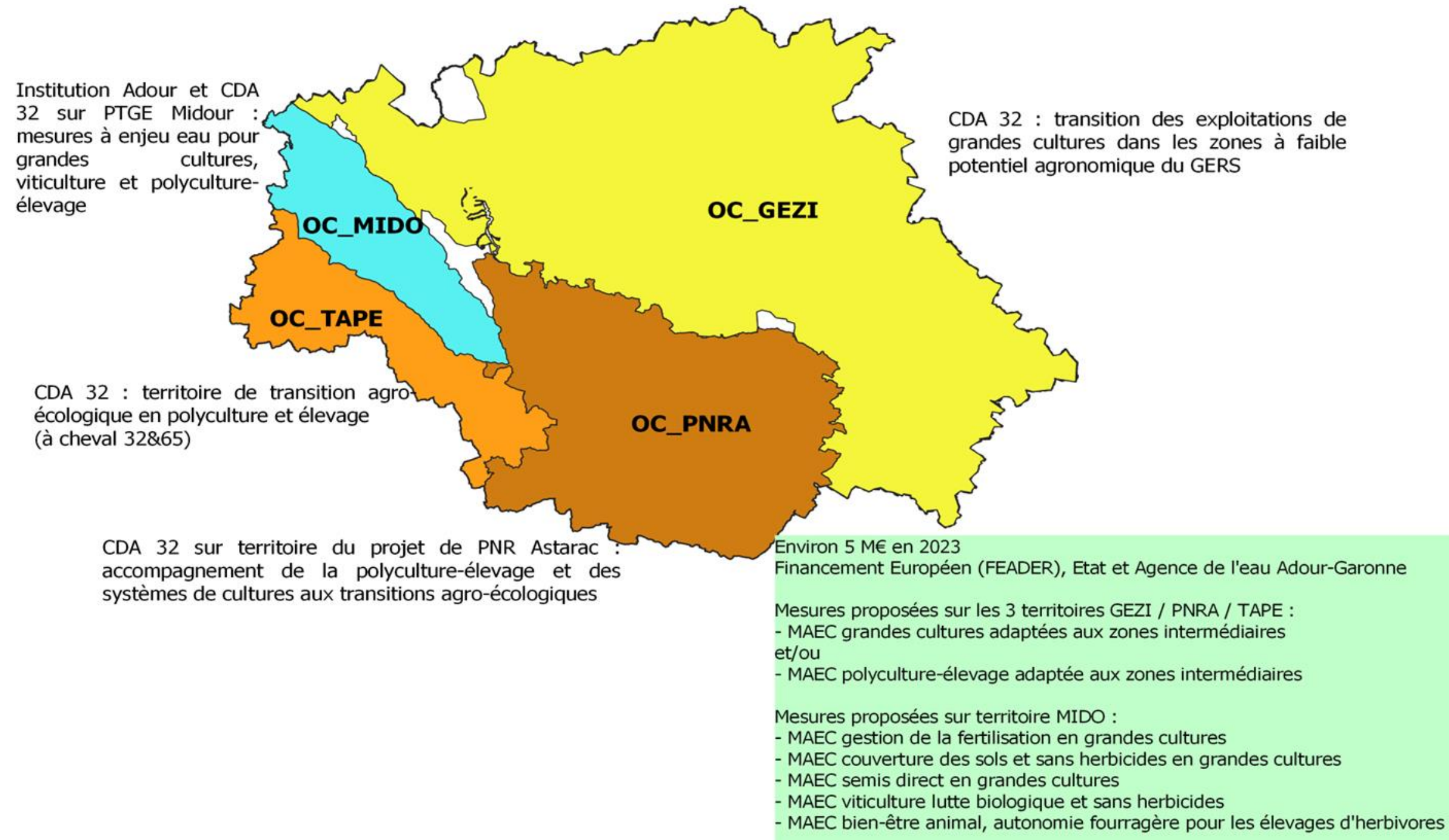


ASV1e - Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques



PAEC 2023

MAEC 2023 : 4 PAEC pour accompagner les exploitations de grandes cultures et polyculture-élevage aux transitions agro-écologiques

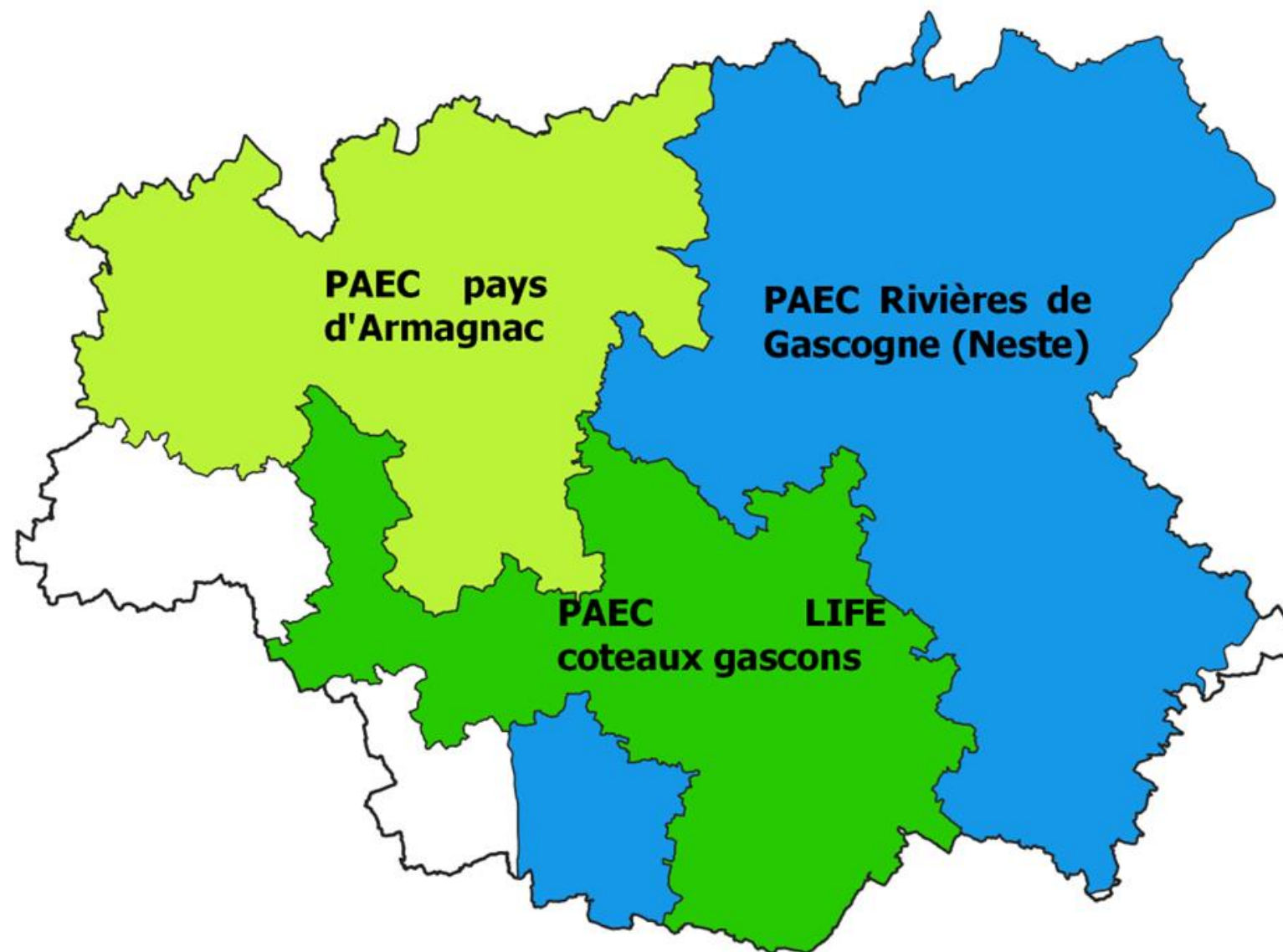


ASV1e - Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques



PAEC 2023

MAEC 2023 : 3 PAEC pour soutenir les exploitations agricoles ayant des pratiques vertueuses pour la biodiversité remarquable (sites Natura 2000 et PRA-PNA cistudes, odonates, papillons de jour, messicoles, jacinthe de rome, zones humides et pollinisateurs sauvages)



Environ 1.5 M€ en 2023
Financements Européen (FEADER) et Etat
Animation ADASEA DU GERS

Mesures entre 51 et 652€/ha proposées sur les 3 territoires :

- MAEC préservation des milieux humides
- MAEC maintien des surfaces herbagères et pastorales
- MAEC création de couverts d'intérêt faunistique et floristique
- MAEC création de prairies
- MAEC protection des espèces
- MAEC maintien de l'ouverture des milieux
- MAEC entretien durable des infrastructures agro-écologiques

Engagement par l'exploitant sur 5 ans
Plafonné à 7500€/ an et par exploitation

ASV1e - Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques



PAEC Midour - Landes

2022

2023

Juin
Réponse à l'AMI

21 Octobre
Dépôt du dossier

24 Janvier
Validation du dossier

Février
Lancement de l'animation

Mars-Avril-Mai
Diagnostic d'exploitation
+
Contractualisation

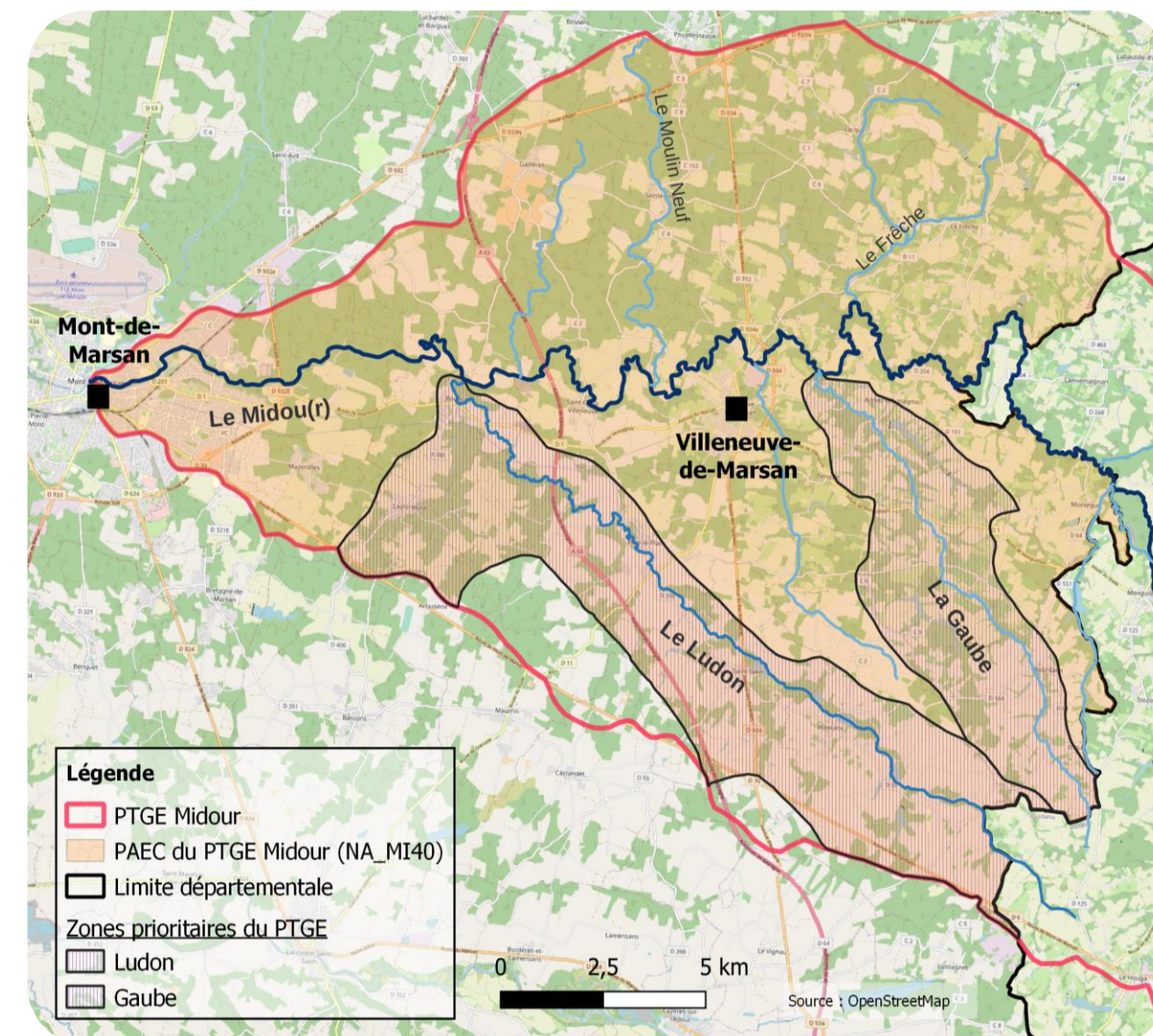
Automne 2023 ?
Sortie d'un nouvel AAP

Porteur : IA
 Animateur : CA40, ALPAD40, Agrobio 40
 Enjeu : Eau
 Mesures :
 - Gestion de la fertilisation - GC (niveau 2)
 - Couverture - Herbicides - GC (niveau 2)
 - Sol - Semis direct (niveau 2)
 - Biodiversité - Création de prairies

Budget : 400 000€

1/3 du budget demandé initialement

Recentrage sur des zones prioritaires du Midour



PAEC Midour - Landes

MAEC « Enjeu EAU »

Mesures Agro environnementales et Climatiques
Nouveau dispositif financier pour vous accompagner dans le changement des pratiques dans le territoire du PTGE Midour (délimité en rouge sur la carte), à partir de janvier 2023.



Objectif : Accompagner financièrement, sur une durée de 5 ans, les agriculteurs mettant en place des pratiques qui permettent une adaptation au changement climatique et/ou la préservation des ressources en eau sur le plan quantitatif et qualitatif

Les MAEC ont été définies au niveau national et elles ont pu être activées sur certaines zones à enjeux particuliers du territoire. Elles sont financées par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

4 MAEC spécifiques à la zone du PTGE Midour :

MAEC Herbicides - Couverture - Grandes Cultures (niveau 2)

- Sur les surfaces engagées :
- Réduction progressive de l'IFT* Herbicides jusqu'à 20^{ème} percentile** à partir de la 3^{ème} année
 - Pas de retour d'une même culture deux années de suite sur 90 % des terres arables
 - Sur 90% des surfaces, avoir une couverture de sol 10 mois sur 12
- (+ respect d'une limite de l'IFT Herbicides sur les surfaces non engagées)

225 €/ha/an

Exemple : En année 3, il faut atteindre un IFT herbicide de 1 en Grandes Cultures.

* IFT : Indice de Fréquence des Traitements
** 20^{ème} percentile : Valeur de l'IFT pour laquelle 80% des traitements appliqués ont un IFT supérieur

MAEC Fertilisation - Grandes Cultures (niveau 2)

- Sur les surfaces engagées :
- Réduction progressive de la pression en azote minéral jusqu'à 70% en année 4 (soit 86,9 kgN/ha)
 - Pas de retour d'une même culture deux années de suite sur 90% des terres arables
 - Réaliser des reliquats azotés entrée et sortie d'hiver par tranche de 20 ha et atteindre en moyenne le REH fixé sur le territoire
- (+ respect d'une limite de l'IFT Herbicides sur les surfaces non engagées)

246 €/ha/an

MAEC Sol Semis direct (niveau 2)

- Atteindre progressivement sur 5 ans, 100% de ses terres arables en semis direct et couverture permanente
 - Le semis d'un couvert doit se faire dans un délai de 6 semaines max
- (+ respect d'une limite de l'IFT Herbicides sur les surfaces non engagées)

158 €/ha/an

MAEC Création de Prairie

- Mettre en place et maintenir un couvert herbacé pérenne sur les surfaces engagées
 - Pas de phytosanitaires sur ces surfaces
- Les surfaces engagées seront classées en prairies permanentes dans votre dossier PAC à l'issue du contrat

358 €/ha/an

Conditions à respecter pour pouvoir contractualiser :

- Avoir au moins une parcelle dans le secteur du PTGE Midour concerné par le dispositif (voir la carte)
- Pour les mesures Herbicides, Fertilisation et Semis direct, il faut engager 90 % de ses terres arables (qu'elles soient ou non dans le secteur du PTGE Midour concerné par le dispositif)
- Un diagnostic préalable doit être réalisé

Votre engagement dans les MAEC est à déclarer lors de votre dossier PAC à partir de l'année 2023, avant le 15/05/2023.

Engagements généraux à respecter :

- Réaliser une formation dans les 2 ans
- Enregistrer ses pratiques sur toutes les parcelles arables
- Participer à au moins 1^e journée/an de réunion d'échange

Le détail du cahier des charges des mesures est consultable sur le site de la DRAAF : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/doc-notices-mesures-r920.html>

Si ces mesures vous intéressent contactez un des animateurs du PAEC :

- ALPAD - Antoine Parisot (05 10 10 46 57 - animateur@alpad40.fr)
- Bio Nouvelle-Aquitaine (AgroBio40) - Nathalie Rousseau (06 10 10 46 57 - n.rousseau40@biounouvelleaquitaine.com)
- Chambre d'agriculture des Landes - Aline Crouigneau (05 58 85 45 57 - aline.crouigneau@landes.chambagri.fr)
- Institution Adour - Sophie Dodier (05 58 46 18 70 - agrptmidour@institution-adour.fr)

2023

24 Janvier
Validation du dossier

Février
Lancement de l'animation

Mars-Avril-Mai
Diagnostic d'exploitation + Contractualisation

Automne 2023 ?
Sortie d'un nouvel AAP



Contraintes temporelles fortes
Contractualisation doit se faire au moment des déclarations PAC en Avril - Mai

Envoi par mail + Sondage

PAEC Midour - Gers

2022

30 Septembre
Dépôt du dossier

16 Décembre
Validation du dossier

2023

Février
Lancement de l'animation

Mars-Avril-Mai
Diagnostic d'exploitation +
Contractualisation

2024

Deuxième campagne de contractualisation



Communication

Journée d'animation

Porteur : IA

Animateur : CA32

Enjeu : Eau, Polyculture-élevage

Mesures :

- Gestion de la fertilisation - GC (niveau 2)
- Couverture - Herbicides - GC (niveau 2)
- Sol - Semis direct (niveau 1 et 2)
- Viticulture - Lutte biologique - Herbicides (niveau 1)
- Bien-être animal - autonomie fourragère - élevages d'herbivores (niveau 2 et 3)

Budget 2023 : 1 574 880€



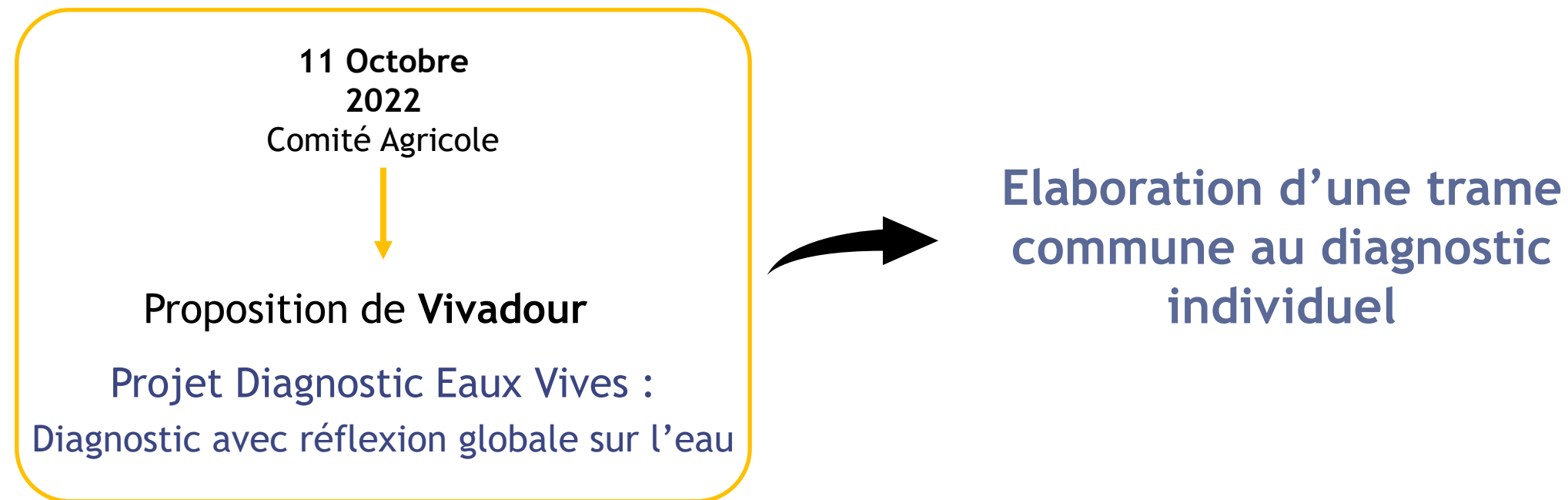
Objectif : Présentation des PAEC aux agriculteurs du Midour gersois

Journée organisée avec la CA32, l'ADASEA et le PETR Pays d'Armagnac

16 Mars de 10h à 12h30 à Nogaro



Diagnostic agricole individuel



A faire :

Acteurs agricoles

Thématiques à aborder

Institution Adour

Création :

- d'un chapeau commun de communication
- d'un tableau des actions agricoles (avec cases à cocher)



Point de vigilance

Coordination avec les diagnostics
MAEC

ASV1a - Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès



Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour

Un projet de territoire, qu'est-ce que c'est ?

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche territoriale mise en place sur des territoires soumis à des restrictions d'eau.

A travers une concertation des acteurs de l'eau du territoire (usagers, gestionnaires; collectivités, etc.), il vise à élaborer un programme d'action devant permettre :

- De retrouver une quantité d'eau suffisante pour satisfaire tous les usages
- Une prise en compte du changement climatique afin d'anticiper les besoins futurs en eau notamment pour l'agriculture.

PROJET DE TERRITOIRE DU **Midour**

Soumis à des étiages sévères, le bassin versant du Midour souffre d'un déséquilibre quantitatif en eau estimé à près de 10 Mm3 à l'horizon 2050.

En 2016, une démarche PTGE a été lancée par l'Institution Adour. Après 4 ans de concertation, le projet a été validé en 2020 à l'unanimité.

Il propose un programme d'action visant un retour à l'équilibre d'ici 15 ans.



En quoi ça vous concerne ?

L'agriculture est le premier poste de consommation d'eau sur ce bassin. Il est également le plus touché par le manque d'eau en période d'étiage. De nombreuses actions sont donc centrées sur l'agriculture.

Différentes natures d'actions ont été retenues :

Actions agricoles



Pour mener à bien ces actions, votre participation est nécessaire !

Quels intérêts ?

- Bénéficier d'un accompagnement et de financement à des taux plus élevés pour certains projets
- Participer à la résorption du déséquilibre quantitatif en eau sur le territoire
- S'adapter dès maintenant au changement climatique

Une action qui pourrait vous intéresser

Mise en place d'un accompagnement technique collectif spécifique

Les acteurs de votre territoire se mobilisent pour vous proposer :

- Un accompagnement **sur mesure** en fonction de vos demandes et de vos besoins *
- Des contenus concrets basés sur des retours d'expérience, des témoignages et des données économiques

Financé à 50% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Evènements prévus - 2023

Demi-journée de présentation du PTGE et panorama des actions - *informations à venir*

* Dans le cadre des actions couvertes par le PTGE

De nombreuses autres actions existent, n'hésitez pas à vous renseigner !

Pour plus d'informations

<https://www.institution-adour.fr/projet-de-territoire-midour.html>

Ou contacter

Sophie DODIER - Animatrice agricole du PTGE Midour
agri.ptmidour@institution-adour.fr / 06 34 21 72 54



Avec le soutien financier de :



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr

www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

☎ - Tél.:

Diagnostic agricole individuel



A faire :

Acteurs agricoles

Thématiques à aborder

Institution Adour

Création :

- d'un chapeau commun de communication
- d'un tableau des actions agricoles (avec cases à cocher)

⚠ Point de vigilance

Coordination avec les diagnostics
MAEC

Prévu également cette année :

- **Agrobio 40** : Accompagnements techniques individuels, diagnostics de conversion et simulations technico-économiques
- Diagnostic d'exploitation dans le cadre des PAEC

ASV1a - Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès



Animation collective Gers - Collectivités

Objectif :

- Faire prendre conscience aux collectivités de l'urgence vis-à-vis de la ressource en eau
- Leur montrer leurs possibilités d'actions

Public cible : Elus et services techniques des collectivités

1^{ère} animation

Demi-journée technique multi-acteurs

Panorama des solutions possibles

Animée par :

Vivadour, ADASEA, Arbre et Paysage 32,
Chambre d'agriculture 32

*En fonction des
demandes*

2^{ème} animation

Demi-journées technique centrées
sur des thématiques précises

AUM4a - Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : arbres, haies champêtres et ripisylves



Journée d'animation collective - Agriculteurs

Thématique : **Erosion**

Animateur : Syndicat Midour Douze

Public cible : Irrigants du sous-bassin du
Frêche

Automne
(date à fixer)

Prochaine échéance : Rencontre de la fédération des ASA (14/03/2023)

ASV1b - Appuyer collectivement les agriculteurs dans leur démarche de progrès



Recenser le patrimoine naturel et les éléments paysagers

Phase 1 :

Institution Adour
Liste des données possédées
(dates, contenus, source, ...)



Acteurs
Croisement avec vos
données
+
Envoi de données

CMU7 - Recenser et inventorier le patrimoine naturel et les éléments paysagers à protéger



Actions qui n'ont pas pu émerger



Actions qui n'ont pas pu émerger

- Projet Amendement (Amendement organique utilisable en AB)
- Projet OAD (Lancement d'une OAD météo)
- Projet Vivasun (Pompages complémentaires hivernaux au solaire)
- Projet Goutte-à-Goutte (Développement du Goutte-à-Goutte) → *Dispositif d'aide France AgriMer sorti en Février*

Freins

- Non finançable par l'AEAG tel que proposé
- Pas de financement régionaux à l'heure actuelle

Perspectives

- Financement régionaux
- Retravailler les projets



Perspectives



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr

www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DU **MIDOUR**

Perspectives

Etude filière bio

Porté par Agrobio 40 et Bio du Gers
Construction d'un cahier des charges

Etude bathymétrique des retenues

Maître d'ouvrage envisagé : Institution Adour

Relation avec l'étude menée à l'échelle du bassin
de l'Adour sur la mobilisation des plans d'eau

En cours de développement

Filière

Filière Miscanthus

Travail initié par l'ALPAD 40, la FD
CUMA 640 et la CA 40

Autres filières

Discussions à reprendre

Expérimentations

Discussions à reprendre

